



Prestation sans contrat de travail.

Par **JulianMont**, le **30/11/2009 à 12:44**

Bonjour,
Suite à un entretien d'embauche pour une société de prestation de service, j'ai été recontacté par cette dernière me signifiant mon embauche en CDI. Mon contrat était en cours de rédaction.
Cette dernière ma demandé avant la date de début de ce contrat, sans que ce dernier soit signé d'effectuer une prestation auprès de leur client sur 2 jours, en déplacement. J'ai donc effectué cette prestation et quelques jours plus tard, cette société de prestation de service m'a signifié quelle ne souhaitait pas continuer avec moi.
Quels sont mes droits concernant cette situation ?
Est-ce légale de demander d'effectuer une prestation avant la signature d'un contrat ?
Est-ce du travail dissimulé (travail au noir) sans contrat de travail ?
Puis-je demander des indemnités concernant cette prestation ?
Quels sont mes recours ?
Je vous remercie pour les réponses que vous pourrez m'apporter.

Par **frog**, le **30/11/2009 à 21:59**

Tu as touché de l'argent, reçu une fiche de paie, etc ?

Par **JulianMont**, le **01/12/2009 à 08:04**

Non, justement je n'ai reçu aucune indemnité pour cette prestation et pas plus de fiche de paie. Cependant, j'ai des éléments prouvant cette prestation pour le compte de cette société : Réservation et facture d'hôtel, pass d'entreprise avec sur chaque mon nom et le nom de la société.